

2018-4828
2018-10-22

AgriPhage-CMM Technique
POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

GARANTIE:

Bacteriophage de *Clavibacter michiganensis* Sousesp. *michiganensis*: 1.0×10^{12} Plage de cellules souches (PLU)/L

NO.D'HOMOLOGATION: 30300 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

ATTENTION
SENSIBILISANT POTENTIEL
IRRITANT POTENTIEL POUR LA PEAU ET LES YEUX

OmniLytics, Inc.
9100 South 500 West
Sandy, Utah 84070
801-746-3600
www.omnilytics.com
Contenu net: 1L, 10L
Page 1 of 4

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion:

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente

En cas de contact avec la peau ou les vêtements:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Traitez selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Peut causer de la sensibilisation. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures avec des chaussettes, des gants imperméables et un respirateur approuvé par le NIOSH muni d'un filtre N-95, R-95, P-95 ou un filtre HE pour produits biologiques, lors de la manipulation, et pendant les activités de nettoyage et de réparation. Se laver à fond au savon et à l'eau après la manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

ENTREPOSAGE:

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer le produit à proximité d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais et sec à +4°C à l'abri des rayons directs du soleil. Tout produit non-ouvert a une durée de conservation de 1 an à partir de sa date de fabrication. Refermer immédiatement le contenant et entreposer à +4°C après l'utilisation.

ÉLIMINATION:

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

MODE D'EMPLOI :

À n'utiliser que pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.